

de Mile-End, est recommandé comme bon et utile.

Signé: Cardinal É.A. TASCHEREAU,
Arch. de Québec,
Président du sous-comité.

Le comité approuve le livre intitulé "Outlines of Canadian History for the use of schools," by "a Catholic teacher," édité par James A. Sadlier, tel que corrigé par le Révérend M. Verreau, et M. Casgrain, professeur de l'École normale Jacques-Cartier.

Le Comité adopte la démission du Rév. S. Rouleau, membre du bureau d'examineurs catholiques de Montréal, et il est résolu, sur proposition de Mgr l'archevêque de Montréal, secondé par l'hon. F. R. Masson: "Que M. Alfred Archambault, prêtre, professeur de l'université Laval, remplace M. S. Rouleau, prêtre, professeur à Ste-Thérèse, et que M. William Duckett, prêtre de St-Sulpice, remplace M. William Leclerc, prêtre de St-Sulpice, comme membres du bureau d'examineurs catholiques de Montréal."

Il est résolu sur proposition de Mgr l'évêque de Rimouski secondé par Mgr l'archevêque de Montréal:

1° Que vu la démission du Rév. M. Théodule Smith, comme membre du bureau d'examineurs, section catholique pour le comté de Bonaventure, le dit M. Théodule Smith soit remplacé par le Rév. M. Charles-Ernest Trudel, curé de la nouvelle paroisse de St-Etienne de New-Carlisle.

2° Que le Rév. M. Donat-Eusèbe Delage, curé actuel de St-Jean l'Évangéliste, soit nommé membre du dit bureau en remplacement du Rév. M. David LeBel, qui a quitté les limites du comté."

Le Comité ayant pris communication d'une lettre de M. J. T. Dorais demandant une position de professeur à l'École normale Jacques-Cartier, décide: "Que vu qu'il n'y a pas de situation de professeur vacante à l'École normale Jacques-

Cartier, il ne voit pas l'opportunité de prendre en considération la demande de M. Dorais."

Le Comité ayant pris communication d'une lettre de M. J.-Bte Cloutier, professeur de l'École normale Laval, demandant l'autorisation de s'adjoindre M. C. J. Magnan comme aide pour l'école modèle annexe, recommande "que l'autorisation demandée par M. Cloutier lui soit accordée, savoir, d'employer M. C. J. Magnan comme aide à l'école modèle annexe de l'École normale Laval, à condition que M. Cloutier paie M. Magnan de ses propres deniers."

Sur proposition de Son Eminence le Cardinal Taschereau secondé par Eugène Crépeau, Ecr, il est résolu: "Que Mgr Gravel, évêque de Nicolet, soit prié de préparer un questionnaire en rapport avec le nouveau programme que ce comité a approuvé et imposé aux examinateurs composant les différents bureaux de cette province."

Le Comité prit communication d'une requête présentée par certains contribuables de la municipalité de St-Simon, comté de Bagot, demandant la division de l'arrondissement n° 3 de cette municipalité, ainsi que d'une lettre de Mgr l'évêque de St-Hyacinthe appuyant cette requête, il est résolu sur proposition de l'hon. Juge Jetté secondé par Mgr l'Archevêque d'Ottawa:

"Que vu les articles 1934, 2055 et 2056 des statuts refondus de la province de Québec, ce comité, sans prendre aucune action sur la requête du Rév. F. Pratte, Ptre, et autres, de St-Simon, le réfère à M. le Surintendant."

Lecture ayant été faite au comité de deux lettres adressées par le secrétaire du Gouverneur Général au Surintendant, sur proposition de l'hon. Juge Jetté secondé par l'hon. M. Masson, il est résolu: "Que le comité consulté sur les lettres du secrétaire du Gouverneur Général au Surintendant au sujet de l'octroi de médailles aux